



terrain d'arts
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°2025-22

OBJET

- MISE À JOUR DE LA POLITIQUE TARIFAIRE (HORS RESTAURANT) 2025/2026 •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
DATE DE CONVOCAION Le 30 septembre 2025	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLÉANTS	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS
	BIR Cécile - titulaire			X
	FETIVEAU Yannick - suppléant			
	COUÉ Julien	X		
	DUBEAU Christine	X		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 16 PRÉSENTS 12 REPRÉSENTÉS 1 VOTANTS 13	GERARD ANNE ou son représentant	X		
	PHALIPPOU René			
	GERMAIN THOMAS Patrick	X		
	GIRARDOT-MOITIÉ Chloé - titulaire		X	
	OUDAERT Nicolas - suppléant			
	JANSEN Louise - titulaire	X		
	NAPOLY-ARPIN Marion - suppléante	X		
	LE MOÛLLEC Catherine	X		
	MAGRE Vincent	X		
	MARTINEAU David – titulaire	X		
	BESSIERE Ugo - suppléant	X		
	PARAGOT Agnès – titulaire	X		
	BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
	PLOTEAU Annie – titulaire	X		
	BOSCHEREL Fabrice - suppléant	X		
	POIROUT Dominique – titulaire	X		
	BIGEARD Myriam - suppléante	X		
	SALLE Fanny – titulaire	X		
	ALEMANY Jérôme - suppléant			
	SEASSAU Aymeric – titulaire			X
	BOURDON Émilie - suppléante			
	THEBAULT Alexandre – titulaire			X
	LEROY Isabelle - suppléante			

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2025

Application agréée Elegalite.com

99_DE-044-798868717-20251008-2025_22_DEL



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-22

OBJET

- MISE À JOUR DE LA POLITIQUE TARIFAIRE (HORS RESTAURANT) 2025/2026 •

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu les statuts de l'EPCC MIXT dans ses articles 11 et 12 relatifs aux attributions du Conseil d'administration et de la présidence du conseil d'administration

Vu le détail de la politique tarifaire 2025/2026 présentée au conseil d'administration du 8 octobre 2025 en annexe.

VOTE

Il est proposé au conseil d'administration de valider la nouvelle grille tarifaire pour la saison 25/26 après les compléments et corrections suivantes :

Tarifs complémentaires :

- Dans le cadre des activités déployées par le secteur animation du site et du lieu de vie, il est mis en place une garderie éphémère proposée pendant certains spectacles et des stages artistiques pendant les vacances scolaires à destinations des adolescents.
- Avec la mise en place du comité des territoires, il est proposé une cotisation annuelle pour les EPCI membres du comité des territoires et pour la métropole Nantaise.
- Dans le cadre du développement commercial, il est proposé la mise en vente de goodies et d'objets exceptionnels de merchandising.

Corrections de tarifs :

- Dans le cadre du développement de l'organisme de formation professionnelle, il est proposé de corriger les tarifs des formations pour se conformer aux montants de remboursement des OPCO tels que l'AFDAS ou Uniformation.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20251008-2025_22_DEL



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

D'approuver la grille tarifaire pour la saison 2025/2026 ainsi que les règles et critères exposées dans le document annexé pour la détermination des tarifs 2025/2026,

D'approuver, en sus de la grille tarifaire propre à l'établissement, l'utilisation des tarifs pratiqués par les salles partenaires de l'agglomération dans le cadre des coréalizations de spectacle,

De déléguer à Mme Catherine Blondeau, directrice de l'établissement, la mise en œuvre et les ajustements de la grille tarifaire pour la saison 2025/2026.

À :

L'unanimité

.....vote « POUR »

.....vote « CONTRE »

.....« ABSTENTION »

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 08/10/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2025

Page 3 sur 3
Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20251008-2025_22_DEL